



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

83^e séance plénière

Mercrèdi 25 mars 2015, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Kutesa. (Ouganda)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 116 de l'ordre du jour (suite)

Suivi de la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves.

Réunion commémorative de l'Assemblée générale à l'occasion de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a tenu un débat sur ce point de l'ordre du jour et adopté la résolution 69/19, intitulée « Mémorial permanent et commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves », à sa 58^e séance plénière, le 21 novembre 2014.

Aujourd'hui, alors que nous célébrons la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, nous nous penchons plus particulièrement sur les femmes et l'esclavage et les souffrances subies par les femmes asservies. Nous rendons hommage à ces femmes et à toutes les autres qui ont combattu pour l'abolition de

l'esclavage et ont réussi à transmettre le riche héritage de leurs cultures africaines ancestrales.

Pour les femmes noires comme pour les hommes, l'esclavage fut une expérience dévastatrice. Ils furent arrachés à leur terre natale, à leurs familles et à leurs communautés, forcés à effectuer des travaux éreintants, soumis à des conditions mentales et physiques dégradantes et spoliés de leurs droits humains les plus fondamentaux. Les esclaves, hommes et femmes, ont été brutalisés, arbitrairement séparés de leurs êtres chers et traités comme des marchandises.

L'histoire nous montre que, malgré ces points communs, la vie d'esclave n'était pas la même pour les femmes que pour les hommes. Le supplice des esclaves femmes a été mis en lumière par Deborah Gray White qui, dans son ouvrage phare, *Ar'n't I a Woman?*, a écrit qu'une esclave était noire dans une société blanche, asservie dans une société libre et femme dans une société gouvernée par les hommes. Les femmes esclaves travaillaient dans les champs aux côtés des hommes, s'occupaient des tâches domestiques et en plus d'être les mères de leurs propres enfants servaient aussi de mère aux enfants de leur maître. Elles subissaient en outre l'affront de l'exploitation sexuelle aux mains des contremaîtres et des propriétaires de plantation.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-08372(F)



Document adapté

Merci de recycler



Les femmes esclaves ont aussi joué un rôle important dans la résistance. Chaque fois qu'elles l'ont pu, les femmes noires, au même titre que leurs homologues masculins, se sont révoltées contre la cruauté des propriétaires d'esclaves. Les femmes esclaves ont appris à s'entraider les unes les autres et aujourd'hui, les descendantes de ces femmes courageuses sont le socle de la culture de la diaspora africaine et le ciment qui unit leur foyer, leur famille proche et éloignée et leur communauté.

En dépit de l'oppression de l'esclavage, les femmes asservies ne se sont pas départies de la créativité et de l'ingéniosité de leurs ancêtres. Nous pouvons nous enorgueillir du fait que nombre des traditions africaines ont survécu aux horreurs de la traversée de l'Atlantique. Nombreuses sont les personnes présentes dans cette salle qui se sont jointes à nous tout à l'heure pour inaugurer, sur l'esplanade des visiteurs, le Mémorial permanent en hommage aux victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. L'œuvre de Rodney Leon, *L'Arche du retour*, est importante parce qu'elle garantit que nous n'oublierons jamais les injustices de l'esclavage, tout en nous incitant à l'espoir.

Tandis que nous méditons sur le passé et sur les progrès accomplis, notamment l'abolition de l'esclavage et de la traite des esclaves, nous devons également reconnaître que l'esclavage perdure sous de multiples formes et manifestations. Il est déplorable que, aujourd'hui encore, de nombreuses femmes et jeunes filles innocentes soient maintenues en servitude et se voient spolie de leurs libertés et de leur droit à une vie digne par la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle. En outre, nombreux sont les enfants à être victimes du servage et du travail forcé. Nous devons intensifier nos efforts collectifs pour combattre et éliminer ces violations.

Notre attachement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, à la Déclaration universelle des droits de l'homme et à d'autres normes internationales relatives aux droits de l'homme doit trouver son expression dans le respect de toute l'humanité.

Je donne maintenant la parole à S. E. le Secrétaire général Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : C'est un honneur que de faire partie de tous ceux qui sont présents aujourd'hui pour célébrer la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

Je remercie le Président de l'Assemblée générale, et je souhaite également la bienvenue à M^{me} Sylviane Diouf. Je salue son travail inlassable pour faire comprendre, grâce à ses livres, ses publications et ses documentaires primés, toutes les horreurs et les souffrances causées par ce commerce diabolique.

La Journée d'aujourd'hui nous permet d'honorer la mémoire des 15 millions d'hommes, de femmes et d'enfants qui ont été sauvagement arrachés à leur patrie sur le continent africain, forcés à traverser l'Atlantique dans des bateaux négriers et ont souffert ou sont morts, victimes de l'inconcevable brutalité du système de l'esclavage dans les Amériques.

Le thème de la commémoration de cette année, « Femmes et esclavage », nous permet de rendre un hommage particulier aux millions de femmes qui ont enduré la dureté de l'esclavage, à laquelle s'est ajoutée l'exploitation sexuelle dont elles ont été victimes du seul fait de leur sexe. Cette année est particulièrement importante car nous honorons les victimes de l'esclavage par un mémorial permanent baptisé *L'Arche du retour*, œuvre magnifique conçue par M. Rodney Leon, que nous venons d'inaugurer sur l'esplanade du bâtiment. Ce mémorial représentera un hommage permanent rendu aux personnes d'ascendance africaine qui ont péri ou souffert en tant qu'esclaves. Il rend également hommage aux très nombreuses personnes achetées par les esclavagistes qui n'ont pas même survécu à la traversée de l'Atlantique. *L'Arche du retour* sera un outil éducatif pour éclairer les générations futures sur la traite transatlantique des esclaves dans le cadre du programme éducatif « En mémoire de l'esclavage ».

Dans le monde entier, les centres d'information des Nations Unies marquent cette journée par des activités éducatives pour sensibiliser aux dangers que représentent le racisme et les préjugés. La sensibilisation à ces questions n'est que la première étape. Nous encourageons les États Membres à intégrer dans les programmes scolaires des cours sur les causes, les conséquences et les enseignements de la traite transatlantique des esclaves. Le Département de l'information de l'ONU et l'UNESCO, dans le cadre de son projet « La route de l'esclave », sont prêts à aider les États Membres à cette fin.

Hélas, des formes contemporaines d'esclavage persistent : le travail forcé, la traite des êtres humains, l'exploitation sexuelle ou la captivité dans des conditions analogues à l'esclavage. J'appelle tous les États Membres à lutter sans crainte contre toutes les

manifestations modernes de l'esclavage partout où elles surviennent et dans quelque circonstance que ce soit, et à ne pas les promouvoir.

Enfin, je félicite le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de continuer de jouer un rôle de chef de file en contribuant à veiller à la protection et à l'exercice des droits de toutes les personnes d'ascendance africaine. Cela a été demandé par l'Assemblée générale, qui a proclamé la décennie 2015-2024 Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine. L'intérêt porté à cette décennie internationale et la présentation du Mémorial permanent sont des signes palpables de la volonté de la communauté internationale d'œuvrer à la disparition du racisme. Ils sont également la manifestation de notre détermination à faire en sorte que le XXI^e siècle donne à tous, partout, le droit de vivre dans la paix, la liberté et la dignité.

Le Président : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Avant de poursuivre, je voudrais consulter les membres en vue d'inviter M^{me} Sylviane Diouf, conservatrice des collections numériques au Centre Schomburg pour les recherches sur la culture noire de la bibliothèque municipale de New York, à faire une déclaration liminaire.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide, sans créer de précédent, d'inviter M^{me} Sylviane Diouf à faire une déclaration liminaire à la présente réunion commémorative?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Diouf.

M^{me} Diouf (Bibliothèque municipale de New York) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur que d'être présente ici aujourd'hui à l'occasion de la commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, dont le souvenir a été saisi et restitué de façon si émouvante par l'architecte Rodney Leon.

Le thème de cette année, « Femmes et esclavage », fait opportunément suite à la Journée internationale de la femme et au Mois de l'histoire de la femme. Ce thème nous rappelle qu'on ne saurait écrire aucune histoire, aucun présent et aucun avenir sans reconnaître le rôle essentiel des femmes, qui est malheureusement trop souvent éclipsé, escamoté, oublié, voire nié. Je

me réjouis donc tout particulièrement de contribuer à rompre le silence autour de femmes, qui n'étaient pas simplement des victimes de la traite transatlantique des esclaves et de l'esclavage, mais qui ont également très largement contribué à la création d'un nouveau monde.

Nous devons cependant d'abord nous rappeler que, du début du XVI^e siècle à 1867, le nombre de prisonniers ayant traversé l'océan Atlantique était le même que le nombre de ceux qui ont été contraints de quitter l'Afrique à cause de toutes les autres formes de traite des esclaves au cours des années 500 à 1900. La traite transatlantique des esclaves était la migration forcée la plus importante de l'histoire. En conséquence, de 1492 à 1820, 80 % des personnes arrivant en Amérique étaient africaines. Les Européens ne représentaient que 20 % d'entre elles. Des Africains ont débarqué dans tous les pays du continent : de l'Argentine à la Bolivie, de chaque île des Caraïbes au Honduras et en Amérique du Nord. Les compétences, le savoir et le travail des Africains ont transformé la terre. Ils ont extrait et cultivé les richesses du continent. Ils ont construit des villes et lutté pour la liberté et l'indépendance des pays qui les ont réduits en esclavage, tout en contribuant au développement de nouvelles cultures, de nouvelles langues, de nouvelles religions, de nouveaux peuples.

Les femmes représentaient 30 % des personnes qui ont survécu au Passage du milieu – la traversée de l'Atlantique. Nous savons que la plupart des Africains déportés avaient entre 15 et 30 ans. Cela signifie que la majorité des femmes qui ont embarqué sur des navires négriers étaient mariées et avaient des enfants. C'était également le cas d'un grand nombre d'hommes. Ces femmes étaient donc non seulement des filles et des sœurs, mais aussi des épouses et des mères qui ont laissé derrière elles leur mari et leurs enfants en bas âge ou les ont vus monter à bord d'un autre navire. La simple douleur atroce d'avoir été violemment séparées de la famille qui les aimait, d'être à tout jamais séparées de leurs proches, ne pourra jamais être décrite avec précision, et elle était souvent exprimée en silence. Sur les navires négriers, expliquait un chirurgien,

« Hommes et femmes montraient des signes d'angoisse et de désespoir extrêmes, parce qu'ils se sentaient arrachés à leurs amis et coupés de leurs repères. La nuit, on les entendait souvent pousser des hurlements de tristesse exprimant une très grande douleur, parce qu'ils avaient rêvé qu'ils étaient de nouveau dans leur pays et qu'une fois réveillés, ils se retrouvaient prisonniers d'un

navire négrier. Cette sensibilité extrême était particulièrement visible chez les femmes, dont un grand nombre étaient alors prises d'une crise d'hystérie. »

Les femmes qui survivaient à ce supplice représentaient 80 % de l'ensemble des femmes qui ont débarqué en Amérique avant 1820. Leur présence a eu un impact considérable sur le développement du continent. Elles ont joué un rôle central dans le développement démographique, social et culturel des Amériques. Elles ont apporté avec elles leur connaissance des plantes médicinales et de différentes cultures, leurs compétences en jardinage et en obstétrique, leur cuisine, leurs chansons, leurs danses, leurs histoires et leurs traditions liées à l'identité sexuelle, leurs valeurs, cultures et pratiques religieuses. Même si le taux de mortalité était plus élevé et le taux de fécondité plus faible chez ces femmes, ce sont elles qui ont apporté au monde les premières générations d'Américains.

Cependant, en tant qu'esclaves et en tant que femmes, elles ont été les premières à souffrir de l'oppression, de même que leurs filles et leurs petites-filles. Les études montrent que les femmes étaient davantage exposées à des violences physiques excessives que les hommes. Elles étaient plus vulnérables et moins en mesure de répondre par la force. Comme l'a écrit Frederick Douglass, « Est le plus souvent fouetté celui qu'il est le plus facile de fouetter ». À l'instar des hommes, les femmes étaient déshabillées, fouettées et humiliées devant leurs enfants et l'ensemble de la communauté. Mais la sujétion des esclaves a pris une dimension supplémentaire s'agissant des femmes. Celles-ci étaient victimes de violences sexuelles, du harcèlement à la prostitution forcée et de la reproduction forcée au viol – le viol, perpétré par les marins sur les bateaux négriers, puis par les contremaîtres, les propriétaires d'esclaves et leurs fils dans les Amériques, constituait une menace permanente pour toutes et une effroyable réalité pour beaucoup. Utilisé comme il continue de l'être aujourd'hui comme une arme de terreur, le viol était censé rabaisser et humilier non seulement les femmes mais aussi leurs pères, leurs frères, leurs maris et leurs fils, en leur rappelant tous les jours qu'ils étaient considérés comme moins que des hommes puisqu'ils ne pouvaient pas protéger leurs femmes.

La reproduction sous la contrainte ou par l'incitation est un autre aspect épouvantable de la violence sexiste et de l'exploitation que les femmes ont été contraintes d'endurer. De façon générale, la

violence sexuelle à l'égard des femmes participait d'un comportement visant à démoraliser et à assujettir l'ensemble de la communauté. L'esclavage ne reconnaissait pas le caractère sacré du mariage. Les couples et les familles pouvaient être brisés à tout moment et sans avertissement. Hormis dans les grandes plantations, il était courant pour le mari et la femme de ne pas résider au même endroit, voire dans la même zone, suite à une vente ou au déménagement du maître. Aussi, malgré les efforts souvent incroyablement héroïques des hommes pour rendre visite à leur famille et pourvoir à ses besoins, les femmes se retrouvaient-elles très souvent contraintes d'élever seules leurs enfants aussi longtemps qu'elles le pouvaient, étant en permanence à la merci d'une vente – celle de leurs enfants ou la leur.

Mais malgré tout cela, les femmes se défendaient de multiples façons. Leur insolence a été signalée dans toute la région des Amériques. Les affrontements verbaux, les gestes, les attitudes, les regards et les expressions du visage traduisant l'irrespect et contestant l'autorité étaient principalement des armes féminines. Ces manifestations patentes d'hostilité et d'insubordination pouvaient être punies de manière brutale. Les femmes étaient souvent celles qui empoisonnaient les animaux et les personnes, répandant la terreur chez les maîtres, qui craignaient pour leur vie et celle de leur famille, et réduisant ainsi la main-mise de ces derniers sur les humains et les bêtes. Rejetant le pouvoir qu'avaient les maîtres sur leur fertilité, les mères et les sages-femmes pratiquaient l'avortement et l'infanticide, refusant de faire naître des enfants dans un monde ignoble et d'enrichir les maîtres.

Même si elles le faisaient moins souvent que les hommes, les femmes s'enfuyaient vers les villes et les territoires libres, ou bien restaient seules ou avec leurs familles au sein de communautés marronnes, petites et grandes, dans tout l'hémisphère occidental. Aux États-Unis, certaines femmes vécurent avec leurs enfants dans des grottes qu'elles avaient creusé sept mètres sous terre. Plusieurs y accouchèrent et y restèrent soigneusement cachées pendant des années. Pendant les insurrections, les femmes nourrissaient les combattants, transportaient des munitions, jouaient les espionnes et soignaient les blessés. Certaines ont pris les armes et se sont battues, parfois même déguisées en hommes. D'autres se sont servies de leur sexe comme d'une arme. Pendant le soulèvement et la révolution à Saint-Domingue, par exemple, des femmes échangèrent des faveurs sexuelles avec les soldats français contre des balles et de la poudre à canon.

Les femmes étaient pendues, fouettées à mort, brûlées vives, mises en pièces par des chiens ou abattues pour marronnage, agression, incendie volontaire, empoisonnement ou rébellion. Mais l'une des constantes de la résistance des femmes a été la préservation et la transmission de la culture. Du fait de l'éparpillement généralisé des familles, même si les mères n'ont pas été les seules éducatrices sociales et culturelles de 15 générations d'hommes et de femmes réduits en esclavage dans le monde atlantique, elles en ont bien souvent été les plus importantes. Compte tenu des circonstances, elles étaient principalement les seules à transmettre à leurs enfants la force intérieure et les mécanismes d'adaptation leur permettant de survivre, de vivre, d'aimer, d'espérer, de créer et de former des communautés fortes et ingénieuses.

Grâce aux traditions orales, à leurs compétences, à leurs exploits, à leur exemplarité et à leur détermination absolue, les femmes ont largement permis à la diaspora africaine du monde atlantique de rester soudée. Elles ont joué un rôle fondamental dans la création et la transmission des cultures dynamiques et vivantes que nous connaissons, telles que les cultures afro-américaine, gullah geechee, caribéenne, bushinengue, afro-péruvienne, afro-brésilienne, créole et antillaise. Le courage et l'endurance des femmes dans un monde qui tentait de les avilir en tant qu'êtres humains, en tant qu'africaines et en tant que femmes est une formidable source d'inspiration en tous temps et en tous lieux. Dans un environnement pernicieux où régnaient la terreur, le racisme, le sexisme et le patriarcat, les femmes ont su se débrouiller. Elles ont enseigné, protégé, encouragé, défié et combattu.

La lutte des femmes aux côtés des hommes n'a pas pris fin avec l'abolition de l'esclavage et de la traite des esclaves. Comme le montre très clairement la nécessité de proclamer une Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, leurs 200 millions de descendants vivant aujourd'hui dans les Amériques se heurtent toujours à des obstacles redoutables, à savoir le racisme individuel et institutionnel, la discrimination et la marginalisation raciales et sexistes, la pauvreté, la ségrégation de facto et le déni des droits fondamentaux. Il nous incombe aujourd'hui de rompre le silence et d'affronter ces problèmes, notamment l'esclavage moderne et l'esclavage sexuel dont sont principalement victimes les femmes et les filles, pour que les générations futures n'aient plus à mener les mêmes batailles. En tant qu'historienne de la traite des esclaves et de l'esclavage, j'ai appris un grand nombre de choses

que je souhaiterais oublier ou ne pas savoir. Mais s'il y a bien une chose que je sais et que je n'oublierai pas, c'est la créativité, l'énergie, l'ingéniosité et la bravoure remarquables de ces femmes qui, avec un courage et une grâce extraordinaires, nous ont montré la voie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Namibie, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Afrique.

M. Emvula (Namibie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Afrique à l'occasion de cette rencontre internationale rassemblant des hommes et des femmes qui œuvrent de concert pour faire naître des idées, des stratégies et des engagements en faveur de l'autonomisation des femmes à travers le monde. Le Groupe des États d'Afrique s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le Groupe des États d'Afrique est honoré d'avoir participé à l'inauguration de *L'Arche du retour*, le Mémorial permanent érigé à la mémoire des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Plus de deux siècles après l'abolition de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, il est crucial que nous continuions à prendre le temps de nous souvenir des victimes de ce terrible fléau de l'histoire de l'humanité. En effet, c'est en gardant bien vivant le souvenir des victimes que nous rappellerons toujours aux générations présentes et futures les dangers que présente le fait de permettre à un être humain d'en assujettir un autre complètement, sans entrave.

Le mémorial doit également être un rappel du niveau de barbarie auquel est capable de s'abaisser l'humanité quand on permet aux attitudes racistes de pulluler et de se répandre au sein d'une société. Ces attitudes ont joué un rôle prépondérant dans les sociétés et les pays qui ont toléré la barbarie perpétrée contre d'autres êtres humains durant la période de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. La cérémonie s'est déroulée juste après le lancement de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, pour la période 2015-2024, et la célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, dont le thème nous a invités à tirer les enseignements des tragédies historiques pour combattre le racisme aujourd'hui.

Le Groupe des États d'Afrique salue les contributions considérables des États Membres qui,

avec les fondations, ont rendu possible le mémorial. Le Comité du mémorial permanent créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/5 pour superviser le projet de mémorial permanent était composé de représentants de toutes les régions. Les États Membres représentant la Communauté des Caraïbes et l'Union africaine y ont joué un rôle prépondérant, et le Comité a été la pierre angulaire de cette louable initiative.

Nous nous félicitons du thème choisi par l'ONU pour la commémoration de cette année, « Les femmes et l'esclavage ». Ce choix est approprié puisque l'année 2015 marque également le vingtième anniversaire du Programme d'action de Beijing. D'ailleurs, le thème choisi par l'Union africaine pour 2015 est « Autonomisation et développement des femmes pour la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Union africaine ». La Décennie des femmes africaines déclarée par l'Union africaine en 2010 célèbre son cinquième anniversaire. De fait, tous ces jalons importants convergent pour illustrer l'importance du rôle que jouent les femmes dans nos sociétés.

Nous sommes fiers d'être ici aujourd'hui pour parler des femmes et de l'esclavage ainsi que de la manière dont les historiens contemporains reconnaissent les rôles capitaux joués par les femmes dans les communautés d'esclaves. Il importe de comprendre le rôle joué par les femmes dans la traite des esclaves et au sein de la communauté esclave pour enclencher une nouvelle dynamique dans l'étude générale de la culture des esclaves. Souvent, l'histoire de l'esclavage est étudiée d'un point de vue masculin, ce qui fait que l'on ne reconnaît pas l'importance des femmes à tous les niveaux de l'esclavage et que l'on minimise et déprécie leur rôle.

On semble oublier que non seulement les femmes esclaves ont été réduites en esclavage du fait de leur race, mais qu'elles ont aussi dû supporter l'oppression dont était victime la gent féminine. En outre, les femmes réduites en esclavage ont joué un rôle clef dans le développement des communautés d'esclaves en développant des structures familiales et une productivité économique. Outre le rôle dynamique qu'elles jouaient au sein de leurs communautés, les voix de ces femmes esclaves exprimaient les souffrances, l'exploitation et les traitements inhumains subis aux mains de leurs maîtres, des contremaîtres et des équipages de navire.

Par le son de leurs voix et leurs actions courageuses, les femmes esclaves se sont élevées, affirmant avec bravoure leur liberté. Un exemple de cette

bravoure est le cas des marronnes dans les Caraïbes. Elles étaient des chefs rebelles et des prêtresses et ont rallié leurs troupes; leur chef de file était la formidable Ashanti Nanny, en Jamaïque. Nous avons appris avec plaisir aujourd'hui que l'actuelle Première Ministre de la Jamaïque est semble-t-il une descendante de cette génération. Nanny n'a jamais été esclave. C'était une femme libre qui souffrait de la douleur et du traitement dégradant infligés à ses compatriotes et sœurs esclaves. Le village de Ganvie, sur le lac Nokoué, au Bénin est un autre exemple vivant et spectaculaire de la lutte contre les marchands d'esclaves.

Dans son livre intitulé *Les femmes dans l'histoire des Caraïbes*, Verene Shepherd souligne que jusque dans les années 70, les livres caribéens ne mentionnaient pas les femmes, car les historiens des générations précédentes considéraient la colonisation, la gouvernance, la religion, le commerce et les activités guerrières comme des activités largement dominées par les hommes. Ils pensaient également que les questions féminines ne méritaient pas d'être prises en compte, et lorsque le rôle des femmes aurait pu être souligné, notamment dans le cas des révoltes d'esclaves, il fut passé sous silence. Depuis les années 70, l'étude de l'histoire sociale a pris de l'ampleur et a permis d'aborder des sujets tels que la vie de famille.

Dans les sociétés d'esclaves des Caraïbes à la fin du XVIII^e siècle, les femmes esclaves autochtones travaillaient souvent dans les plantations où la production de sucre était la plus forte. Il faut savoir aussi que, la plupart du temps, les tâches confiées aux esclaves l'étaient de manière à rapporter le plus possible à leur maître. Généralement, les femmes préféraient le travail domestique au travail agricole, mais le temps passant, les femmes furent de plus en plus nombreuses à être envoyées dans les champs pour parer à la baisse du nombre de jeunes hommes esclaves. Cela était dû au fait que les femmes esclaves vivaient plus longtemps et qu'elles étaient capables d'accomplir à la fois des tâches domestiques et des tâches agricoles. La force hors du commun de ces femmes leur a d'ailleurs valu une image quelque peu animale.

En outre, les femmes esclaves étaient parfois en mesure de cultiver leurs propres aliments ou de faire de l'artisanat pour la consommation de leur famille ou pour être vendus sur le marché, ce qui leur donna donc une position dominante dans ce domaine. Le marché est également devenu l'endroit où les esclaves pouvaient se rassembler et échanger des nouvelles. Il est donc évident

que si les femmes esclaves dominaient les marchés, elles étaient également responsables de la dissémination de l'information, ce qui permettait de faire circuler les nouvelles entre membres d'une même famille répartis dans différentes plantations et même de préparer des rébellions.

Le marché était également un centre névralgique de la communauté esclave, car les règles imposées aux congrégations d'esclaves y étaient plus souples. Sur les marchés, les femmes esclaves pouvaient se comporter presque librement et enseigner à leurs enfants leur culture et leurs coutumes, transmettant ainsi leur savoir aux générations futures pour qu'il se développe. Ce savoir, les mères le transmettaient aux enfants par leur résistance passive, un phénomène qui était très courant. Elles le faisaient tandis qu'elles vavaient à leurs tâches domestiques quotidiennes, par exemple en brûlant « accidentellement » la robe préférée de leur maîtresse pendant le repassage, en chantant leurs chansons pendant qu'elles travaillaient, en faisant tout pour que leurs enfants n'oublient pas d'où ils venaient et en leur apprenant à être fiers de qui ils étaient et de leurs origines.

L'apparition de la capoeira au Brésil est un exemple de la façon dont ces mères ont transmis à leurs enfants un sentiment de fierté et une identité, ce qui a permis aux cultures et aux traditions de se développer au fil du temps. Dans les senzalas, les quartiers des esclaves dans les plantations, les esclaves ont mis à profit la diversité de leurs origines africaines et leur force pour briser leurs chaînes. Même si les esclaves ne parlaient pas forcément la même langue, ils partageaient une lutte passionnée pour la liberté. Ils luttèrent âprement, en se préparant physiquement à fuir et à recouvrer leur humanité. Tous les esclaves ont fini par comprendre que pour pouvoir s'échapper, ils devaient joindre leurs forces et faire preuve d'unité.

L'abolition de l'esclavage et de la traite des esclaves a marqué un tournant dans l'histoire et dans la vie de millions d'esclaves, dont l'écrasante majorité étaient des personnes d'ascendance africaine. Cependant, ce n'était qu'une première étape pour garantir la justice et la pleine égalité à tous les descendants d'Africains, où qu'ils soient. L'abolition de l'esclavage a marqué la fin d'une époque mais aussi le début d'un processus qui se poursuit encore aujourd'hui et qui ne s'achèvera qu'avec l'émancipation totale des personnes d'ascendance africaine partout dans le monde et leur jouissance de tous les droits

économiques, sociaux, culturels, civils et politiques, sur un pied d'égalité avec les autres peuples.

La Convention antiesclavagiste mondiale qui s'est tenue à Londres en 1840 a également servi d'inspiration au mouvement pour les droits des femmes. Furieuse que les femmes n'aient pas été autorisées à prendre la parole à cette convention, Anne Knight eut en effet l'idée de lancer une campagne en faveur de l'égalité de droits pour les femmes. Il est capital que nos sociétés n'oublient pas ces femmes fortes et apprennent d'elles. Malheureusement, la fin de la traite transatlantique des esclaves n'a pas signifié la fin des épreuves et des souffrances des femmes esclaves. L'esclavage existe encore de nos jours, et les femmes et les enfants sont la cible de choix de ces esclavagistes de notre temps que sont les trafiquants d'êtres humains. En tant que société, nous devons toujours nous souvenir que l'esclavage est un crime déguisé qui prive les femmes et les enfants de leurs droits et de leurs libertés. Nous devons toujours rendre hommage à tous ceux qui ont combattu et qui continuent de combattre l'esclavage hier, aujourd'hui et demain.

Pour terminer, qu'il me soit permis de souligner que, tandis que nous saluons la mémoire de ces victimes de l'esclavage, nous devons également redoubler d'efforts pour lutter contre les formes modernes d'esclavage et de servage. Nous devons renforcer la coopération régionale et internationale en vue de lutter contre ces pratiques. Quelle meilleure occasion de promouvoir cet important programme que la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, qui coïncide fort heureusement, cette année, avec le vingtième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Face au détournement des technologies modernes dans ce domaine et à la sophistication croissante des réseaux de la traite des êtres humains, une coopération régionale et internationale vigoureuse s'impose. Nous ne pouvons tolérer aucune manifestation de l'esclavage dans le monde moderne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Yémen, qui va intervenir au nom des États d'Asie et du Pacifique.

M. Alyemany (Yémen) (*parle en anglais*) : La République du Yémen a l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique à l'occasion du suivi du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves et de la Journée internationale de commémoration des

victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

Aujourd'hui, alors que nous nous souvenons de ceux qui ont souffert et qui ont perdu la vie durant la traite des esclaves, nous devons nous rappeler que l'esclavage n'a pas de place dans le monde civilisé. Il existe encore plus de 20 millions d'esclaves. Dans le monde d'aujourd'hui, des hommes et des femmes, des filles et des garçons sont pris au piège, vendus et forcés à fournir des services en tant que travailleurs du sexe, mains-d'oeuvre ou soldats. La traite transatlantique des esclaves, qui s'est étendue sur une période de 400 ans, a été la plus grande migration forcée de l'histoire. Cet exode massif des Africains vers de nombreuses régions du monde est sans précédent dans les annales de l'histoire humaine.

Ces dernières années, il y a eu un effort pour sensibiliser le public à travers le monde à la traite des esclaves et à ses séquelles durables sur les sociétés. Dans le cadre de ces efforts, il est essentiel de reconnaître les contributions que les esclaves et leurs descendants ont apportées aux sociétés qui les ont asservis. Cette année, la célébration de la Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage intervient alors que la communauté internationale intensifie ses efforts pour élaborer le programme de développement pour l'après-2015. Dans la poursuite de ces objectifs, il sera absolument primordial d'accorder une attention toute particulière à l'élimination de l'esclavage moderne, qui touche les plus pauvres, les groupes les plus marginalisés au sein de la société, notamment les migrants, les femmes, les groupes ethniques victimes de discrimination, les minorités et les peuples autochtones.

Des progrès notables ont été accomplis au cours de l'année écoulée. De nombreux pays ont pris des mesures pour lutter contre l'esclavage au moyen de leur législation nationale et en renforçant la coordination. De plus en plus d'entreprises mettent tout en œuvre pour s'assurer que leurs activités ne conduisent pas ou ne contribuent pas à des formes contemporaines d'esclavage sur le lieu de travail et dans leurs chaînes d'approvisionnement. Nous appuyons fermement ces initiatives. Nous sommes convaincus que les partenariats avec le secteur privé sont d'une importance cruciale dans le cadre de ces efforts. Les gouvernements continuent à jouer un rôle majeur s'agissant d'apporter une assistance aux victimes, souvent avec l'appui du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines

d'esclavage. Il faut continuer d'appuyer cette initiative vitale. Alors que nous célébrons la Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage, joignons nos forces pour débarrasser notre monde de l'esclavage.

En mémoire des victimes, l'Assemblée générale, par sa résolution 62/122, a décidé de déclarer le 25 mars Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, une journée qui est célébrée chaque année. La résolution appelle également à mettre en place un programme d'action éducative destiné à mobiliser les établissements d'enseignement, la société civile et d'autres organisations afin qu'ils fassent bien connaître aux générations futures les causes, les conséquences et les enseignements de la traite transatlantique des esclaves, ainsi que les dangers du racisme et des préjugés. En consolidant les partenariats existants et en en nouant d'autres nous faisons de la lutte contre l'esclavage moderne l'une des plus grandes causes des droits de l'homme de notre temps.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie, qui va faire une déclaration au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

M. Marn (Slovaquie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

L'esclavage et la traite des esclaves sont d'horribles tragédies de l'histoire de l'humanité qui ne sauraient être oubliées. Pendant plus de 400 ans, plus de 15 millions d'hommes, de femmes et d'enfants ont été victimes de la traite transatlantique des esclaves. La Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, que nous commémorons chaque année le 25 mars, est l'occasion d'honorer et de nous remémorer ceux qui ont souffert et qui sont morts du fait du cruel système de l'esclavage. C'est l'occasion aussi de nous rappeler que l'esclavage existe toujours sous des formes modernes partout dans le monde.

Nous saluons l'action menée par l'Organisation des Nations Unies, ses institutions et ses mécanismes pour lutter contre ces pratiques honteuses. La recherche, l'éducation et la sensibilisation du public sont d'importants éléments de la lutte contre l'esclavage et les pratiques assimilées à l'esclavage. Diverses initiatives ont été prises à l'ONU ces dernières années en vue d'éduquer le public sur l'histoire de l'esclavage,

ses séquelles à ce jour et les questions actuelles liées à l'esclavage. Et dernièrement, l'Assemblée générale a proclamé la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, qui sera observée de 2015 à 2024.

Aujourd'hui, nous venons de poser une nouvelle pierre mémorielle de cette horrible tragédie en dévoilant il y a quelques instants le Mémorial permanent. *L'Arche du retour* ne permettra pas uniquement d'honorer la mémoire des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves; elle servira aussi à nous rappeler en permanence que priver quelqu'un de sa liberté est la plus grave des atteintes à sa dignité et à sa valeur de personne. Nous trouvons très encourageant de voir que grâce à l'assistance et à l'aide financière de nombreux États Membres, les efforts déployés pour construire le mémorial ont porté leurs fruits.

Par la commémoration de cette année, consacrée aux femmes et à l'esclavage, nous rendons hommage au grand nombre de femmes réduites en esclavage qui ont subi d'intolérables épreuves, dont celle de l'exploitation sexuelle. Nous saluons aussi ceux qui se sont battus pour se libérer de l'esclavage ou qui ont plaidé en faveur de son abolition. Leur oeuvre et leurs sacrifices ne doivent pas être oubliés. Nous ne devons pas oublier non plus la force des femmes réduites en esclavage, dont beaucoup ont réussi à transmettre leur culture africaine à leurs descendants malgré les nombreuses exactions endurées.

En conclusion, je tiens à féliciter tout particulièrement les États Membres de la Communauté des Caraïbes et du Groupe des États d'Afrique de leurs inlassables efforts de sensibilisation sur cette question.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jamaïque, qui va faire une déclaration au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. Rattray (Jamaïque) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, en ma qualité de Président du Groupe pour le mois de mars. Cette déclaration exprime la position de notre Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC).

La Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves est une date importante du calendrier des journées internationales proclamées par l'Assemblée générale. Elle vient couronner une série de manifestations et d'activités qui ont mis en relief et en vedette la question de l'esclavage. Entre autres,

la résolution 61/19 adoptée par l'Assemblée générale à l'occasion de la commémoration du deux-centième anniversaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves, portait proclamation de cette Journée, ce qui en dit long sur l'objectif visé par la commémoration. Elle nous rappelle que non seulement nous rendons hommage à la mémoire des victimes et honorons leur sacrifice, mais que nous devons aussi faire face aux séquelles qui demeurent de cette sombre et horrible période de l'histoire de l'humanité.

Nous nous réjouissons de la part très active que nos pays ont prise aux efforts réalisés par la communauté internationale pour rectifier les répercussions négatives de l'esclavage sur nos sociétés et sur la vie de nos populations. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, comme cela est dit dans la déclaration spéciale de la CELAC sur l'initiative visant à ériger un mémorial permanent en l'honneur des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, ont été de ceux qui ont pris la tête de cette initiative, et nous sommes heureux d'avoir pu dévoiler cet après-midi l'oeuvre magnifique et pleine de résonance de *L'Arche du retour*. Nos pays ont pris une part active à l'élan qui nous a conduits à proclamer la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine et à adopter un programme d'activités aussi ambitieux qu'efficace aux fins de la mise en oeuvre effective de la Décennie, dans le cadre de laquelle la communauté internationale et ses membres sont appelés à honorer la mémoire des victimes de tragédies telles que la traite transatlantique des esclaves, en vue de refermer ces sombres chapitres de l'histoire et partant, de favoriser la réconciliation et la guérison des blessures.

Nous avons pris ces engagements parce que nos pays sont persuadés que le moyen le plus probant d'honorer les victimes de l'esclavage est de faire face aux réalités que doivent affronter leurs descendants, habitants actuels de notre région, qui apportent à celle-ci la diversité et la vigueur qui font la force de nos sociétés. Le plan d'action de la CELAC pour les populations d'Amérique latine et des Caraïbes d'ascendance africaine, adopté au troisième Sommet de la CELAC, en 2015 à Belén, au Costa Rica, est le cadre de nos efforts visant à intégrer pleinement les personnes d'ascendance africaine et veiller à ce que les objectifs de développement nationaux et régionaux ne fassent aucun laissé-pour-compte.

Le thème retenu cette année pour la Journée internationale et le programme de commémoration,

« Femmes et esclavage », coïncide opportunément avec le vingtième anniversaire de la Déclaration et du Programme de Beijing, ce qui nous donne l'occasion de mieux réfléchir aux défis sans pareil auxquels sont confrontées les esclaves de sexe féminin et au rôle joué par les femmes dans la résistance à l'esclavage et dans l'effondrement final de ce système. Les femmes ont enduré des épreuves encore exacerbées par le fait que, outre qu'elles étaient des esclaves, elles étaient aussi des femmes, assujetties, en tant que telles, à une violence sexuelle et physique avilissante, et à la charge disproportionnée de soutien de famille et du soin des enfants, des malades et des personnes âgées, sans pouvoir compter sur leurs partenaires masculins, en vertu d'un système appliqué souvent de propos délibéré par la plantocratie établie. C'est grâce à leur résilience, et aussi à leur sacrifice, à leur créativité et à leur dur labeur que beaucoup ont pu survivre et, dans certains cas, s'épanouir malgré les circonstances.

Ces circonstances renvoient précisément aux questions traitées à la Conférence de Beijing et dans ses documents finals, lesquelles gardent toute leur actualité aujourd'hui encore, car les femmes d'ascendance africaine continuent d'être en butte à des formes multiples et croisées de discrimination. La lutte de la femme esclave pour s'émanciper se poursuit donc et c'est à nous qu'il appartient de parachever la victoire finale sur la discrimination et les inégalités.

En Amérique latine et aux Caraïbes, les séquelles prolongées de l'esclavage ont laissé – et continuent de laisser – des empreintes indélébiles sur nos sociétés. D'un côté, nous avons une diversité ethnique et culturelle, qui constitue notre précieux capital humain. De l'autre, cependant, nous avons une stratification sociale entrée dans les moeurs, dont l'origine remonte essentiellement à l'époque coloniale, durant laquelle peuples autochtones comme peuples importés subissaient une exploitation. Les États d'Amérique latine et des Caraïbes sont néanmoins déterminés à mettre en place une société où tous soient égaux, où les horizons et les acquis en matière de développement ne soient pas subordonnés à la couleur de peau ou l'origine ethnique. Nous nous efforçons de mettre en place des sociétés sans aucune exclusion, où tous puissent profiter des progrès que nous accomplissons et, parallèlement, contribuer à ces progrès.

Les peuples de notre région ont subi un tort incalculable. Dans certains cas, l'on assiste à une ébauche de réconciliation et de justice. Toutefois, nous

avons conscience qu'il faut faire beaucoup plus pour équilibrer la balance de la justice. Les inégalités et la répression qui sont nées de l'esclavage et de la traite des esclaves sont le fait de l'homme; de la même manière, faire table rase de ces défis nécessite que nous œuvrions tous ensemble pour veiller à ce que, dans toutes les dimensions du développement durable, ceux qui ont été exploités et lésés soient autorisés à jouir de la part du progrès social qui leur revient de droit. Nous devons tenir pleinement compte, dans l'élaboration du programme de développement mondial, des besoins spécifiques de ceux qu'a ramenés en arrière l'imposture de l'esclavage. Une fois pour toutes, nous devons nous atteler à redresser ces torts.

Les États d'Amérique latine et des Caraïbes continueront à soutenir et conduire les actions que nous menons collectivement au sein de l'ONU pour honorer les victimes de l'esclavage, notamment par le biais de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024), des activités pédagogiques du programme éducatif En mémoire de l'esclavage, et de toute instance cherchant à faire face aux séquelles de l'esclavage comme le racisme, la discrimination raciale, les formes contemporaines de l'esclavage et la traite des êtres humains. Nous reconnaissons la tragédie; nous nous penchons sur son legs. Nous n'oublierons jamais.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Belgique, qui va faire une déclaration au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

M^{me} Frankinet (Belgique) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États à l'occasion de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

L'esclavage, durant la traite transatlantique, était un crime contre l'humanité et l'une des pires violations des droits de l'homme de l'histoire. La traite transatlantique des esclaves est une tragédie sans équivalent qui a perduré durant plus de quatre siècles. Elle s'est traduite par des enlèvements brutaux, des mauvais traitements à grande échelle et l'asservissement cruel de millions d'Africains, dont beaucoup périrent lors de la terrible traversée de l'Atlantique.

Aujourd'hui, nous sommes réunis pour marquer notre respect à l'égard des victimes innombrables de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves et pour commémorer la souffrance et l'injustice immenses

qu'elles ont subies. Nous saluons également le combat contre l'esclavage et nous rappelons le courage des hommes et des femmes, eux-mêmes esclaves, qui ont lutté pour mettre fin à cette oppression. On estime qu'un tiers des personnes arrachées à leur terre d'origine en Afrique dans le cadre de la traite transatlantique des esclaves étaient des femmes. Celles qui ont survécu ont souffert durement du travail forcé, de l'exploitation sexuelle, de la discrimination, du viol et de la torture. Leur histoire reste cependant trop souvent méconnue.

Nous venons d'assister, ici à l'ONU, à la cérémonie d'inauguration de *L'Arche du retour*, le Mémorial permanent en l'honneur des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Nous remercions le Président du Comité du mémorial permanent, l'Ambassadeur Courtenay Rattray, Représentant permanent de la Jamaïque, ainsi que le Comité dans son ensemble, pour le rôle important qu'ils ont joué à cet égard. Ce monument n'évoque pas seulement la souffrance insupportable et la mort tragique de millions d'hommes, de femmes et d'enfants esclaves. Il nous oblige à réfléchir aux effets dévastateurs à long terme de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Il nous rappelle que beaucoup reste à faire pour combattre les dangers du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance encore aujourd'hui.

Cette commémoration a lieu en parallèle avec la première année de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine. En ce début de décennie, nous nous engageons fermement à garantir les droits des personnes d'ascendance africaine et à combattre le racisme et la discrimination à leur égard. La cérémonie d'aujourd'hui devrait aussi nous encourager à agir en conformité avec la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui proclame que « Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes ».

Malheureusement, l'esclavage n'est pas qu'une tragédie du passé. Aujourd'hui, des millions d'hommes, de femmes et d'enfants à travers le monde sont soumis à des pratiques qui s'y apparentent, telles que l'exploitation sexuelle, le travail forcé - y compris le travail forcé des enfants, la servitude domestique et la servitude pour dettes -, ainsi que le mariage précoce et forcé. Les femmes et les enfants, et en particulier les filles adolescentes, constituent la majorité des victimes de ces pratiques déshumanisantes et abjectes.

Il est de notre devoir en tant qu'États Membres de respecter les obligations qui découlent du cadre juridique

international en matière de droits de l'homme et du droit international relatif à la traite des êtres humains. Nous devons redoubler nos efforts pour éradiquer toutes les formes d'esclavage moderne et pour garantir la justice, la dignité et la liberté pour tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des États-Unis d'Amérique, pays hôte.

M^{me} Sison (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur que d'être ici aujourd'hui et je voudrais, pour commencer, lire une lettre adressée au Secrétaire général par le groupe des élus noirs du Congrès des États-Unis :

« Monsieur le Secrétaire général,

Sur une période de quatre siècles, plus de 18 millions de personnes ont été arrachées à leurs foyers, en Afrique, pour être exilées comme esclaves vers les Amériques et l'Europe. Des milliers d'entre elles auront péri des suites des cruels traitements subis pendant la traversée de l'Atlantique. Quant à celles qui ont survécu, il leur a été donné de connaître à destination les conditions atroces et inhumaines qui caractérisent l'esclavage.

L'esclavage reste une souillure immorale dans l'histoire des États-Unis comme dans l'histoire collective de l'humanité. Nous ne pourrons jamais oublier les horreurs qui ont été infligées à nos frères et sœurs pendant toute l'époque de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, pas plus que nous ne pourrons oublier les répercussions prolongées que cette tragédie continue d'avoir sur notre société.

Le Mémorial permanent de l'ONU en hommage aux victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves rappelle les terribles séquelles de l'esclavage mais, pour les générations futures, il est aussi l'occasion de comprendre l'histoire et les conséquences de l'esclavage, ainsi qu'un outil pédagogique visant à mieux sensibiliser aux dangers constants que sont le racisme et les préjugés. Ce mémorial prend acte des tragédies de l'esclavage mais salue également les efforts héroïques des esclaves, des abolitionnistes et des héros méconnus qui ont pris des risques considérables pour mettre fin aux cruautés de l'esclavage et à la traite transatlantique des esclaves.

L'installation du Mémorial permanent au Siège de l'ONU est un symbole important de la promotion et de la préservation de la dignité et de la valeur de tous les êtres humains, des principes au cœur de la Charte des Nations Unies. Le Comité des législateurs noirs du Congrès des États-Unis se félicite que les États-Unis d'Amérique contribuent au Mémorial permanent par un modèle de financement public-privé. Cette contribution est particulièrement importante compte tenu du rôle singulier qu'ont eu l'esclavage et la traite transatlantique des esclaves dans la création, le développement et la croissance de notre pays. Bien qu'il ne puisse pas effacer les atrocités de l'esclavage et de la traite des esclaves, ni les conséquences persistantes qui continuent de toucher les descendants de leurs victimes, ce mémorial permanent permet d'en reconnaître l'horreur, tout en sensibilisant toutes les générations futures aux dangers du racisme et des préjugés. La création de ce mémorial est une reconnaissance importante des atrocités passées et un appel à poursuivre nos efforts pour annuler l'héritage persistant du racisme, qui continue d'opprimer des millions de personnes. »

Cette lettre est signée par le représentant G. K. Butterfield, Président du Comité des législateurs noirs du Congrès des États-Unis, et la représentante Barbara Lee, membre du Congrès. Je voudrais ajouter que ce fut pour nous un très grand honneur que d'avoir assisté à l'inauguration, cet après-midi, de *L'Arche du retour*, le Mémorial permanent en honneur aux victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Il rend hommage à toutes les victimes de l'esclavage, y compris celles et ceux qui ont échappé à la servitude et aidé d'autres personnes sur le chemin de la liberté.

Il n'y a pas de plus grand déshonneur dans l'histoire des États-Unis d'Amérique que celui de l'esclavage, le crime qui se définit par la privation de liberté. Vers 1627, pas très loin du Siège de l'ONU, les premiers esclaves africains sont arrivés dans ce qui est aujourd'hui la ville de New York. De fait, un des murs du fort de la Nouvelle-Amsterdam, construit par des esclaves africains, est longé par l'actuelle Wall Street. Les récits de la traite transatlantique des esclaves et de l'abolition de l'esclavage, de même que les récits des héros, telle Harriet Tubman, qui ont contribué à la libération d'esclaves, grâce au Chemin de fer clandestin, font partie intégrante du tissu même de notre pays.

Pendant ce long détour de l'histoire, les femmes réduites en esclavage ont été tout particulièrement persécutées. Cela est toujours vrai aujourd'hui. Bien que les violences sexuelles servent à asservir des hommes comme des femmes, les femmes et les filles en sont souvent les premières victimes. En outre, la servitude domestique vise le plus souvent les femmes, qui sont littéralement retenues en captivité au secret, invisibles à ceux qui pourraient être en mesure de les aider et à la merci absolue de leurs maîtres.

La commémoration d'aujourd'hui se tient durant la première année de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine. Les États-Unis abordent cette décennie pleinement et fermement déterminés à garantir les droits des personnes d'ascendance africaine et à combattre le racisme et la discrimination dont elles sont victimes. Tel est l'engagement que nous prenons vis-à-vis des membres de tous les groupes. Profitons donc de cette journée pour saluer la mémoire des victimes de la traite transatlantique des esclaves. Ensemble, nous avons aboli la traite transatlantique des esclaves, et nous devons agir conformément à nos obligations internationales et nationales pour faire de même face à l'esclavage moderne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud, qui va s'exprimer au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

M. Mamabolo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente réunion commémorative à l'occasion de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

J'interviens aujourd'hui au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le Groupe note que le thème retenu pour la Journée internationale de commémoration en 2015 est « Femmes et esclavage ». Les femmes esclaves étaient confrontées à des problèmes très complexes. Elles devaient faire face à une double oppression, en raison de leur race et de leur sexe. Les femmes ont dû endurer les tortures liées à la reproduction forcée des esclaves, à l'exploitation sexuelle, au harcèlement et à des conditions de travail loin d'être idéales. Malgré leurs souffrances, elles ont énormément contribué aux sociétés qu'elles servaient, et ce faisant, à la prospérité et à la croissance des sociétés modernes.

Le débat d'aujourd'hui nous donne l'occasion singulière d'évoquer plus avant ce terrible crime contre l'humanité et nous aide à combattre toutes les formes de discrimination et les manifestations modernes de l'esclavage. La volonté politique, un engagement accru et de nouveaux partenariats durables sont indispensables si nous voulons remédier aux injustices passées et présentes afin de créer un monde nouveau, équitable et juste. La notion d'esclavage remonte à très longtemps; la tragédie de l'esclavage a en effet commencé il y a environ six siècles et est directement liée aux pratiques du colonialisme et de l'impérialisme. L'ensemble du continent africain, les Caraïbes et l'Asie ont été dévastés de long en large par cette pratique barbare qui a abouti à l'assujettissement de tout le continent et de ses populations. L'esclavage et la traite des esclaves, la traite transatlantique des esclaves en particulier, ont causé des souffrances indicibles et les conséquences en cascade de cet épouvantable héritage se font sentir encore aujourd'hui.

Au cœur de cette dramatique histoire de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, il y a le pillage de tout le continent africain et le vol de ses ressources vitales et de ses objets artisanaux. L'esclavage a connu diverses transformations depuis qu'il a été aboli au XIX^e siècle, refaisant surface sous la forme du travail forcé et du travail servile. Il continue de se manifester sous des formes modernes, y compris la traite des personnes, l'exploitation sexuelle, le travail servile et les mariages forcés. À l'ère de la mondialisation, nous devons accorder la plus haute priorité à l'élimination des causes socioéconomiques de l'esclavage moderne, notamment la pauvreté et le sous-développement, la marginalisation, l'exclusion sociale, les inégalités économiques, l'instabilité et l'insécurité.

Nous nous félicitons de l'inauguration historique du Mémorial permanent, *L'Arche du retour*, symbole du souvenir et du respect des victimes de la traite transatlantique des esclaves. Nous saluons également le fait que l'ONU marque la huitième Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, qui ont causé la mort de plus de 15 millions d'esclaves lors du « passage du milieu » (la traversée de l'Atlantique) tandis qu'on les emmenait en Amérique du Nord et en Europe. Nous pensons que ce mémorial sera un symbole et un rappel importants de ce que l'ONU représente : la promotion et la préservation de la dignité et de la valeur de tous les êtres humains, des principes au cœur de la Charte des Nations Unies. Nous espérons qu'il servira également

de rappel concret du legs douloureux de la traite des esclaves.

En dépit des progrès réalisés dans le cadre de notre lutte contre toutes les formes de discrimination, il reste encore beaucoup à faire pour vaincre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui continuent de détruire la race humaine. Nous appelons la communauté internationale à renforcer son engagement politique et à mobiliser les ressources suffisantes en vue de contribuer à la mise en oeuvre intégrale des textes issus du processus de Durban. Parmi les nouveaux défis émergents figurent notamment l'utilisation abusive des technologies de l'information et des communications aux fins de l'incitation à la haine, à la violence et au racisme. Les événements qui se sont produits récemment dans le cadre d'activités sportives témoignent de la résurgence d'une forme particulièrement agressive, voire violente, de discrimination raciale.

Pour finir, le Groupe déplore le refus persistant de reconnaître l'esclavage, la traite des esclaves et la traite transatlantique des esclaves comme la pire forme de racisme et de discrimination raciale de l'histoire. Il y a des enseignements fondamentaux à tirer de ce sombre tableau. La communauté internationale doit continuer d'encourager les programmes de sensibilisation pédagogique destinés à faire connaître l'esclavage et ses formes contemporaines, et faire en sorte que la tragédie ne soit pas reproduite par les générations futures. Le Groupe est convaincu que la tolérance et le respect de la diversité doivent constituer les valeurs intrinsèques de l'humanité au XXI^e siècle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Antigua-et-Barbuda, qui va faire une déclaration au nom de la Communauté des Caraïbes.

M. Webson (Antigua-et-Barbuda) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative de convoquer l'Assemblée pour débattre de cette question très importante.

La Communauté des Caraïbes (CARICOM) s'associe aux déclarations faites par les représentants de la Jamaïque, au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et de l'Afrique du Sud, au nom du Groupe des 77 et de la Chine. J'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui au nom des membres de la Communauté des Caraïbes, les États de la CARICOM.

Pour nos peuples, il s'agit aujourd'hui d'une occasion tout aussi solennelle que festive. C'est un événement solennel car nous commémorons la mémoire des victimes de cet odieux crime contre l'humanité que représentent l'esclavage traditionnel et la traite transatlantique des esclaves. Nous n'oublions pas les pertes et les souffrances endurées par des millions de nos ancêtres au cours de cette période sombre. Nous nous souvenons de l'injustice et de l'inhumanité, qui perdurent encore aujourd'hui. Tout cela nous donne matière à réfléchir, à nous questionner et à méditer.

Nous reconnaissons toutefois le caractère festif de l'événement. Nous nous félicitons du fait qu'en luttant, nous avons vaincu. Nous célébrons l'abolition de la traite des esclaves et de l'esclavage, en cette commémoration solennelle de la mémoire de nos populations. Nous nous réjouissons que soit reconnu le fait que chacun d'entre nous, en tant que communauté internationale, doit continuer de s'employer à remédier aux conséquences de l'esclavage. Nous célébrons l'inauguration historique cet après-midi du Mémorial permanent commémorant les victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, une initiative du groupe de la CARICOM et qui voit enfin le jour.

Le thème de la commémoration cette année est tout à fait approprié car nous commémorons le vingtième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, adoptés à la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue en 1995. L'accent mis sur les femmes et l'esclavage nous offre la possibilité de découvrir non seulement la manière spécifique dont les femmes ont été particulièrement touchées par l'esclavage, mais aussi l'importance de leur contribution au mouvement de résistance qui a abouti à l'abolition de l'esclavage et de la traite transatlantique.

Nous respectons et reconnaissons le rôle joué par les femmes à travers toute la région des Caraïbes dans la lutte contre l'esclavage. On peut ainsi relater les exploits de Nanny, chef du mouvement marron – dont l'un des descendants est présent parmi nous aujourd'hui, à savoir le Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Jamaïque – ainsi que la résistance de Zabeth en Haïti, de Nanny Grigg à la Barbade et de tant d'autres.

Des millions de femmes ont lutté pour élever leur famille et s'en occuper dans les plantations, alors même qu'elles étaient exploitées. Nombre d'entre elles ont été soumises à des violences sexuelles et traitées comme des machines à reproduire, en particulier après que

l'abolition de la traite des esclaves eut réduit la possibilité des planteurs d'acquérir de nouveaux esclaves. Compte tenu de leur détermination, nombreuses sont les femmes qui assumaient seules la responsabilité de l'éducation de leurs enfants et de la gestion de leurs foyers. On en voit aujourd'hui les fruits.

Le fardeau des femmes esclaves était double, car elles étaient à la fois sous-estimées en raison de leur sexe et déshumanisées du fait de leur race. Toutefois, grâce à leur force et à leur persévérance, les femmes esclaves nous ont transmis la détermination, le sacrifice, la créativité, l'adaptabilité et la résilience qui caractérisent aujourd'hui les femmes des Caraïbes. Après avoir passé l'épreuve du feu, nous en sommes ressortis plus forts en dépit des souffrances de la période de l'esclavage.

La CARICOM réaffirme l'importance de la lutte contre les séquelles de l'esclavage, en particulier le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et les préjugés. Nous avons vaincu l'esclavage, et nous ne pouvons tolérer que la racine de cette injustice et de ce système inhumain s'implante de nouveau au sein de nos sociétés. Les personnes d'ascendance africaine doivent encore affronter de trop nombreux obstacles dans l'action qu'elles mènent pour être traitées sur un pied d'égalité et pour avoir un accès équitable à la justice, à l'emploi et aux possibilités économiques, à une éducation de qualité, au logement, aux soins de santé et à la libre circulation sans être harcelées. Dans trop d'endroits, les frontières de la réussite personnelle sont fixées par la couleur de la peau plutôt que les compétences et le caractère de la personne. Ce n'est pas un hasard s'il existe toujours une corrélation étroite entre la pauvreté et la race dans de nombreux pays, notamment des pays qui sont sur une pente ascendante en termes de développement économique. C'est pourquoi il importe que le programme d'activités de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine soit utilisé efficacement pour éliminer les inégalités et tout vestige des désavantages dont souffrent les descendants d'esclaves.

Nous ne devons également ménager aucun effort pour réparer véritablement les torts causés aux enfants d'ascendance africaine et descendants d'esclaves. Le programme de justice réparatrice de la CARICOM vise à mettre en place un cadre qui permette une reconnaissance juste et durable des responsabilités. Nous sommes disposés à participer à un dialogue constructif et conciliant pour veiller à ce que les torts

passés puissent être pris en compte au regard des initiatives positives présentes et futures.

Au nom du groupe des pays membres de la CARICOM, je tiens à remercier sincèrement nos partenaires des divers groupes régionaux représentés au sein de l'ONU de leur appui à l'initiative prise par la CARICOM d'ériger un mémorial permanent pour rendre un hommage durable aux victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Nous tenons à saluer nos principaux partenaires, les membres du Groupe des États d'Afrique, de leur collaboration. Nous remercions en particulier les délégations qui ont travaillé avec nous au sein du Comité du mémorial permanent, avec une mention spéciale à l'UNESCO, au Département de l'information et au Bureau des Nations Unies pour les partenariats. Nous leur sommes tous sincèrement reconnaissants.

Nous n'avons pas oublié le travail assidu et engagé accompli par les pionniers de ce projet dès ses premiers stades, dès le jour où l'idée a été mentionnée. Nous nous devons de mentionner l'ancien Représentant permanent de la Jamaïque, l'Ambassadeur Raymond Wolfe, dont les efforts inlassables ont contribué à nous mener au point où nous en sommes. Cet après-midi, nous avons inauguré à l'esplanade des visiteurs *L'Arche du retour*, le mémorial conçu et construit par un fils des Caraïbes, Rodney Leon, dont nous sommes extrêmement fiers. Le Mémorial permanent se tiendra sur cette place et apprendra beaucoup à des centaines de milliers de personnes durant les années à venir.

Je ne pouvais conclure sans remercier sincèrement tous ceux qui ont versé des contributions volontaires pour la construction du mémorial. Les donateurs sont notamment des États Membres de toutes les régions, de toutes les tailles et à tous les stades de développement. Ils sont également des représentants de la société civile et des personnes privées qui ont ressenti le besoin de s'engager pour cette cause importante.

Pour terminer, la CARICOM réaffirme que les progrès réalisés ne doivent pas nous pousser à nous reposer sur nos lauriers. Nous estimons au contraire qu'il faut saisir cette occasion. Nous estimons qu'il faut, par tous les moyens dont nous disposons, combattre le racisme et éliminer la discrimination raciale. Les manifestations modernes de l'esclavage ne doivent être acceptées à aucun prix. Nous, qui sommes sortis vainqueurs de notre lutte contre le crime inhumain qu'est l'esclavage, devons être aux avant-postes de cette démarche afin que cette tragédie ne se reproduise

jamais. Nous sommes unis et affirmons, car tel est notre héritage, que cela ne doit jamais se reproduire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Mayr-Harting (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l'Islande, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays membre du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; et le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie, s'associent à cette déclaration.

À la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui s'est tenue en 2001, l'Union européenne s'est associée à la communauté internationale pour reconnaître que l'esclavage et la traite des esclaves, notamment la traite transatlantique des esclaves, étaient des tragédies effroyables qui ont marqué l'histoire de l'humanité, non seulement parce que ces pratiques étaient atrocement barbares, mais également du fait de leur magnitude, de leur nature organisée, et en particulier du fait qu'elles refusaient toute humanité aux victimes. La Conférence a par ailleurs reconnu que l'esclavage et la traite des esclaves étaient des crimes contre l'humanité et qu'il aurait toujours dû en être ainsi, en particulier la traite transatlantique des esclaves, qu'ils faisaient partie des principales sources et manifestations du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, et que les Africains et les personnes d'ascendance africaine, les Asiatiques et les personnes d'ascendance asiatique et les populations autochtones avaient été victimes de ces actes et continuaient d'en subir les conséquences.

En 2007, l'Assemblée générale a décidé d'ériger au Siège de l'ONU un mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, et aujourd'hui, la communauté des Nations Unies a assisté à l'inauguration du Mémorial, baptisé *L'Arche du retour*. Le Mémorial nous rappellera l'héritage tragique de la traite des esclaves et la nécessité de continuer à lutter contre le racisme et les préjugés.

Nous voudrions saluer le travail réalisé par le Comité d'États intéressés et les généreuses contributions

versées par les États Membres, qui ont été complétées par les dons effectués par des fondations et des particuliers. Je voudrais rendre hommage en particulier à la Jamaïque et à son Représentant permanent, M. Courtenay Rattray, Président du Comité du mémorial permanent, pour le leadership et l'engagement dont ils ont fait preuve, qui ont permis de mener à bien ce projet. Nous remercions en outre tous les membres du Comité du mémorial permanent de leur dévouement.

Il ne faut épargner aucun effort pour sensibiliser, éduquer et informer les générations actuelles et futures à propos des causes, des conséquences et des enseignements de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Dans ce contexte, nous tenons à saluer le travail effectué par l'UNESCO et le Département de l'information.

La Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves contribue à perpétuer la mémoire des millions de victimes de la traite transatlantique des esclaves. Cette journée doit également nous rappeler qu'en dépit du fait qu'ils sont interdits, l'esclavage et les pratiques similaires, notamment la traite des personnes et d'autres formes d'esclavage moderne, persistent et constituent des violations flagrantes des droits de l'homme. Les enseignements tirés du passé doivent nous amener à lutter contre cette traite des esclaves de notre époque, notamment en nous attaquant à ses causes profondes et en luttant contre toutes les formes de discrimination. Nous le devons aux femmes, aux hommes, aux filles et aux garçons qui, en ce moment même, sont retenus contre leur gré et exploités dans de terribles conditions. Chaque victime de l'esclavage moderne est une victime de trop. Nous avons désormais à notre disposition des instruments juridiques, tels que le Protocole de Palerme, pour prévenir la traite des personnes, protéger ses victimes et poursuivre en justice ses auteurs. Il convient de redoubler d'efforts pour que ces instruments soient pleinement appliqués.

Le Mémorial permanent et la Journée internationale doivent être un rappel d'une époque où des êtres humains étaient traités comme des marchandises et faisaient ouvertement l'objet d'un commerce, mais également un rappel de la lutte victorieuse qui a permis de passer de l'oppression à la liberté ainsi que de la quête de l'universalisation des droits de l'homme, qui ont été guidées par la foi en la dignité humaine et l'égalité de tous les êtres humains.

M. Nicholson (Jamaïque) (*parle en anglais*) : La Jamaïque s'associe aux déclarations qui ont été prononcées par le Représentant permanent de la République d'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par le Représentant permanent d'Antigua-et-Barbuda, au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

C'est un honneur pour moi que de prendre la parole à l'occasion de la réunion commémorative de cette année et un vrai privilège que d'intervenir après l'inauguration du Mémorial permanent aujourd'hui. La Jamaïque est fière du rôle de premier plan qu'ont joué les États membres de la Communauté des Caraïbes dans le projet de mémorial permanent. Nous nous sentons particulièrement honorés d'avoir reçu la responsabilité de diriger cette initiative jusqu'à son aboutissement.

Je tiens aussi à remercier tout spécialement nos frères et sœurs du continent africain qui nous ont accompagnés tout au long de ce processus. J'exprime nos sincères remerciements aux autres membres du Comité du mémorial permanent, dirigé d'abord par l'Ambassadeur Raymond Wolfe, ancien Représentant permanent de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies, puis par l'Ambassadeur Courtenay Rattray, notre représentant permanent actuel, pour le zèle dont ils ont fait preuve en planifiant toute une série d'activités prévues sur une période d'un an, dans le cadre du programme « En mémoire de l'esclavage ». Bien entendu, la Jamaïque remercie tous les Membres de l'ONU et tous ceux qui ont contribué à cette initiative. Ce projet n'aurait pas été possible sans leurs généreuses contributions.

L'esclavage et la traite transatlantique des esclaves ont laissé un douloureux héritage, dont les personnes d'ascendance africaine dans le monde entier continuent de subir les effets. Cet héritage se manifeste par la discrimination raciale et la xénophobie et les formes d'intolérance qui y sont associées. Comme on le dit souvent, ceux qui ne connaissent pas leur histoire sont condamnés à la répéter. À cet égard, il faut veiller à ce que l'initiative du Mémorial permanent et les activités qui y sont associées soient connues du grand public en dehors de ces murs vénérables. Nous saluons le travail réalisé par le Secrétariat, par l'intermédiaire du Département de l'information, en vue d'étendre la portée de ce programme grâce à des partenariats et à une coopération avec des organisations du monde entier. Toutefois, nous l'encourageons à intensifier ses efforts de sensibilisation pour que ces leçons de lutte,

d'espoir, de victoire, d'égalité, de non-discrimination et d'harmonie soient gravées dans les cœurs et les esprits des citoyens du monde et pour que le sectarisme soit relégué au passé.

Le thème retenu pour la commémoration de cette année, « Femmes et esclavage », est on ne peut plus approprié. Nous ne devons jamais oublier que les femmes ont terriblement souffert durant ce qui est l'une des périodes les plus sombres de l'histoire de l'humanité. La grande icône des droits de l'homme, Nelson Mandela, a dit un jour que l'héritage de l'oppression pesait lourdement sur les femmes. La véracité de cette déclaration peut être constatée tout au long de l'histoire, comme en témoigne la barbarie de l'esclavage et son impact sur les femmes. Les femmes noires ont subi des horreurs. Elles ont été violées à répétition, forcées à se reproduire comme du bétail et privées de leurs familles et de la joie d'élever leurs propres enfants.

La lutte pour l'égalité des droits civils et la promotion de la femme a été longue, dure et douloureuse. Je voudrais ici m'arrêter un instant pour rendre hommage à quelques héroïnes de l'émancipation : Nanny des Marrons, héroïne nationale jamaïcaine; La Carlota, combattante cubaine; Mary Prince des Bermudes et Harriet Tubman des États-Unis d'Amérique. Elles ont eu l'audace de croire qu'il était possible de venir à bout de la déshumanisation et de l'indignité de l'esclavage et de la traite des esclaves. Elles ont lutté courageusement contre ces maux que sont l'oppression, la torture et l'injustice. En rendant hommage aux femmes du passé, nous devons redoubler d'efforts pour bâtir sur les fondations qu'elles ont posées, afin de ne pas oublier. Nous devons veiller à faire connaître ces histoires. Nous devons guérir les blessures. Nous devons redresser les torts commis.

Par ailleurs, n'oublions pas que cette année marque le vingtième anniversaire de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing en 1995, à laquelle assista l'actuelle Première Ministre jamaïcaine, qui est des nôtres aujourd'hui. Les documents historiques issus de cette conférence, à savoir la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, ont tracé la voie vers l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, une voie sur laquelle nous sommes engagés depuis deux décennies. Faisons en sorte de donner un sens à ces engagements, et espérons que l'histoire aura des raisons de nous juger moins sévèrement en ce qui concerne la situation des femmes.

M. Régis (Haïti) : Il y a 11 ans, l'Assemblée générale proclamait 2004 Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition. Le choix de cette date, qui marque le bicentenaire de la proclamation de l'indépendance haïtienne, se voulait du même coup un hommage éclatant à Haïti, première République noire du monde, symbole de la résistance des esclaves et de leur lutte contre le système d'oppression colonial.

Par la suite, l'Assemblée générale a adopté la résolution 61/19 portant sur la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves. Après avoir rappelé les horreurs de la traite qui, pendant 400 ans, a dépouillé l'Afrique de quelque 15 millions d'hommes, de femmes et d'enfants transportés contre leur gré vers les Amériques, l'Assemblée décidait en 2007 de déclarer le 25 mars Journée internationale de célébration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves. Dans la foulée, la communauté internationale était invitée à répondre à ce qui constitue un devoir de mémoire, en rendant un juste hommage à ces millions de personnes et en veillant à ce que les leçons, l'histoire et les conséquences de l'esclavage et de la traite des esclaves soient inculquées aux générations futures.

M^{me} Rambally (Sainte-Lucie), Vice-Présidente, assume la présidence.

Phénomène sans précédent dans les annales de l'histoire de l'humanité, la traite transatlantique a été, pour reprendre le mot célèbre, une barbarie jusqu'alors inconnue dans l'histoire de la barbarie. Cependant, il aura fallu près de 200 ans à la communauté internationale pour reconnaître que l'esclavage et la traite des esclaves constituent des crimes contre l'humanité. L'inauguration aujourd'hui au Siège des Nations Unies du Mémorial permanent en commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves revêt donc un puissant symbolisme. Elle arrive à point nommé et marque un jalon important dans le cadre des efforts déployés à l'échelle mondiale pour institutionnaliser la mémoire et empêcher l'oubli.

La République d'Haïti se réjouit d'autant plus que *L'Arche du retour*, œuvre magistrale choisie parmi plus de 300 projets soumis par des candidats de 83 pays, est le fruit du travail éprouvé d'un architecte d'origine haïtienne, M. Rodney Leon. Qu'il me soit permis de lui transmettre les félicitations du Président de la République, S. E. M. Michel Joseph Martelly, ainsi

que l'expression de l'admiration du peuple et du Gouvernement haïtiens.

Par sa puissance d'évocation, par la majesté douloureuse qui s'en dégage, *L'Arche du retour* rappelle de façon poignante le souvenir de cette tragédie à laquelle elle restitue la place qui doit être la sienne dans la conscience des hommes, comme l'a souligné l'UNESCO. Le monument figure désormais en bonne place parmi les éléments distinctifs de l'esplanade des visiteurs au Siège de l'ONU. Il interpelle, il invite à revisiter ce passé, à méditer sur les horreurs de la traite transatlantique et à prendre conscience des séquelles de l'esclavage.

Dégageant le symbolisme de l'œuvre, l'auteur déclara lors de la présentation du projet que *L'Arche du retour* est à la fois un espace spirituel symbolique et un objet qui appelle à l'interaction, à la contemplation, à la méditation, à la réflexion, à la guérison, à l'éducation et à la transformation. En effet, dans ce combat jamais achevé pour la promotion et le respect absolu des droits de l'homme, le Mémorial adresse à tous un message essentiel aujourd'hui. Ce message a d'ailleurs été admirablement résumé par la Directrice générale de l'UNESCO, M^{me} Irina Bokova, pour qui *L'Arche du retour* est un pont au-dessus de l'Atlantique. Et, poursuit-elle avec justesse,

« De l'oppression à la liberté, du traumatisme à l'apaisement, le Mémorial permanent situé dans l'enceinte des Nations Unies est un symbole des efforts engagés par la communauté internationale et par les citoyens dans le monde entier pour briser le silence sur cette histoire... Il constitue un hommage aux victimes, à toutes les femmes et à tous les hommes qui se battent pour les droits de l'homme universels. »

Telle est bien la vocation du Mémorial permanent pour les victimes de l'esclavage et de son *Arche du retour* : sensibiliser les gens à cette tragédie qui demeure parmi les plus grandes violations des droits de l'homme dans l'histoire de l'humanité et, en même temps, transmettre un message de paix, d'espoir, de tolérance, de dignité de la personne humaine et de solidarité universelle.

C'est tout à l'honneur de l'ONU d'avoir pris cette initiative et inspiré ce projet magnifique qui s'inscrit si bien dans le prolongement de sa mission de promotion des libertés et des droits fondamentaux de l'homme. Je profite de cette occasion pour, au nom du Gouvernement et du peuple haïtiens, exprimer notre profonde

reconnaissance à l'Assemblée générale, au Président du Comité du mémorial permanent, à l'ensemble des États de la Communauté des Caraïbes et de l'Union africaine et à tous les États Membres qui, par leurs généreuses contributions au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les partenariats – Mémorial permanent, ont permis la réalisation de ce projet.

Nos remerciements s'adressent également au Secrétaire général et au Secrétariat, à l'UNESCO qui, de concert avec le Comité du mémorial permanent, a coordonné la première phase du concours international pour la conception du mémorial, à l'architecte Rodney Leon, à l'équipe de projet ainsi qu'à tous ceux et celles qui, à un titre ou à un autre, auront œuvré à la concrétisation de *L'Arche du retour*.

M. Guilherme de Aguiar Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi qu'à celle prononcée au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui traduit la position de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

L'année 2015 marque le début de la première Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine. Dans le cadre du programme d'activités de cette décennie, nous nous sommes engagés à promouvoir une connaissance, une reconnaissance et un respect accrus de la culture, de l'histoire et de l'héritage des personnes d'ascendance africaine. Le Mémorial permanent que nous avons inauguré aujourd'hui est la première initiative concrète dans ce contexte et le Brésil a l'honneur d'avoir contribué à ce projet dès ses prémices.

L'esclavage, la traite des esclaves et la traite transatlantique des esclaves – l'Holocauste africain – ont fait plus de 15 millions de victimes, soit beaucoup plus que les persécutions d'un quelconque autre groupe ethnique depuis la Deuxième Guerre mondiale. Nous avons réussi à éliminer le fléau de l'esclavage. Pourtant, les inégalités et la discrimination raciales perdurent. Les plus de trois siècles d'esclavage et de traite des esclaves ont eu une très grande influence sur la population d'ascendance africaine du Brésil, qui représente plus de 100 millions de personnes. Les personnes d'ascendance africaine continuent d'avoir un accès limité à l'éducation, à la santé et au logement. Elles subsistent sur des revenus plus faibles et risquent davantage d'être victimes de violences. Dans de

nombreux cas, elles sont presque invisibles, comme si cette inégalité allait de soi.

Les femmes et les filles d'ascendance africaine sont victimes de formes multiples et croisées de discrimination, de vulnérabilité et de marginalisation. Les jeunes Brésiliens d'ascendance africaine sont plus vulnérables à la violence et représentent près de 80 % des victimes d'homicides. Pour éliminer la discrimination et les inégalités raciales au Brésil, nous sommes efforcés de concevoir des programmes et des politiques qui bénéficient principalement aux femmes. Pour améliorer la situation des jeunes Brésiliens d'ascendance africaine, le Gouvernement a mis au point un programme visant à réduire et à prévenir toutes les formes de violence à leur encontre et à promouvoir leur insertion et leur autonomisation sociales.

Nous avons élaboré une série de politiques spécifiquement consacrées à la lutte contre la pauvreté, ainsi qu'au logement, à la santé et à l'emploi. Nous avons inclus l'enseignement de l'histoire afro-brésilienne dans les cursus élémentaires et secondaires obligatoires, afin d'améliorer la confiance en soi des enfants et de les sensibiliser à l'héritage dont les Afro-Brésiliens peuvent être fiers. Nous avons élargi l'accès à l'éducation supérieure et à l'emploi grâce à la discrimination positive dans les universités et la fonction publique.

Cette discrimination positive, associée aux politiques nationales d'élimination de la pauvreté, a eu des effets positifs sur le groupe des personnes d'ascendance africaine au Brésil, traditionnellement marginalisé. Ces 10 dernières années, le Brésil a réduit les inégalités sociales et raciales. Les Brésiliens d'ascendance africaine représentaient 38 % de la classe moyenne en 2002. Aujourd'hui, ils comptent pour 75 % de cette catégorie nouvelle et en expansion.

La lutte contre le racisme n'a rien de facultatif; c'est une obligation morale et éthique. Nous sommes une nation multiethnique et multiraciale. Valoriser la contribution apportée à notre pays par les personnes d'ascendance africaine est une réponse à l'invisibilité des victimes du racisme et de la discrimination. Au Brésil, nous sommes très fiers de nos origines et de la diversité qui sert de socle à notre nation et à notre identité.

Le racisme et les inégalités sont incompatibles avec la démocratie. La manière dont nos sociétés ont fait en sorte que ce binôme soit compatible a érodé la notion même de démocratie et freiné les efforts pour

asseoir effectivement la démocratie. Nous devons élargir et consolider – et non réduire – la gamme de mesures protectrices énoncées dans la Déclaration et le Programme d'action de Durban. Il n'y aura pas de vraie démocratie tant que toutes les formes de discrimination, de ségrégation et d'intolérance ne seront pas définitivement écartées.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en anglais*) : En premier lieu, je voudrais profiter de cette occasion pour rendre hommage à l'exceptionnel leadership du Président et le féliciter d'avoir convoqué cette importante séance plénière pour célébrer la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

La journée d'aujourd'hui est pour le monde l'occasion idéale de rendre hommage aux victimes d'un crime honteux et de saluer leur héritage. Notre continent africain a longtemps souffert du caractère inique des multiples formes d'exploitation de ses riches ressources, dont la pire et la plus brutale fut la traite transatlantique des esclaves, qui a touché des millions de nos jeunes hommes et femmes. L'humanité a souffert des symptômes variés de pathologies sociales trop souvent liées à la couleur, à la race, aux convictions ou à la religion. Malheureusement, malgré les mesures déterminées prises par la communauté internationale pour appliquer la Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, et en dépit des progrès accomplis pour parvenir à l'universalité des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, il est triste que nous soyons toujours témoins de formes nouvelles d'esclavage et de racisme dans le monde contemporain.

Ce phénomène inhumain et tragique a représenté l'un des chapitres les plus sombres et les plus abjects de l'histoire de l'humanité. Pourtant, l'héritage négatif de l'esclavage, de la traite des esclaves, du colonialisme et de l'occupation et de la domination étrangères se manifeste toujours dans la pauvreté, le sous-développement, la marginalisation, l'exclusion sociale et les disparités économiques qui caractérisent le monde en développement. Notre combat n'est pas terminé. Si l'esclavage traditionnel a été aboli et interdit par la loi, il a malheureusement été remplacé par des formes contemporaines, comme la servitude pour dettes, le travail forcé, l'esclavage des enfants, l'esclavage sexuel, les mariages forcés ou précoces, l'exploitation pornographique des femmes et des filles, la traite des

êtres humains et les injustices dont sont victimes les ouvriers, les immigrants et les réfugiés.

L'Égypte insiste que, pour éliminer véritablement l'esclavage sous toutes ses formes, la communauté internationale doit formuler et mettre en œuvre des stratégies et programmes qui viennent renforcer les normes éthiques rejetant toute notion de supériorité ou de domination raciale et promouvant les valeurs de l'égalité, de la tolérance et de la coexistence. De même, il est impératif de faire montre d'une volonté politique forte et de coordonner les actions des gouvernements afin de faire appliquer le droit international et de protéger les droits de tous, et de surveiller et combattre la montée en puissance des campagnes racistes et des formes contemporaines de l'esclavage.

Enfin, nous réaffirmons notre engagement à œuvrer avec tous les États Membres pour éliminer toutes les formes contemporaines de l'esclavage, ainsi que l'intolérance, les stéréotypes négatifs et la stigmatisation.

M. Lasso Mendoza (Equateur) (*parle en espagnol*) : L'Equateur souscrit à la déclaration prononcée au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il s'associe également à celle prononcée par le représentant de la Jamaïque en sa qualité de Président de notre groupe régional, qui reflète aussi la position des États membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC).

Je voudrais souligner les efforts de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), qui a joué un rôle moteur aussi bien dans notre région qu'à l'ONU dans la mise en œuvre de ces initiatives majeures menées pour saluer la mémoire des victimes de la traite transatlantique des esclaves. Je souligne aussi le leadership de l'Ambassadeur Courtenay Rattray, Représentant permanent de la Jamaïque, en sa qualité de Président du Comité du mémorial permanent. Nous ne parviendrons jamais à suffisamment condamner l'horreur du système inhumain de la traite transatlantique des esclaves, qui a arraché à leur foyer des dizaines de millions de personnes, laissant des mères sans enfants, des fils et des filles sans mère. Les femmes esclaves ont subi une violence et une brutalité aveugles et impitoyables.

Cet esclavage n'a pu être conçu que par des êtres humains mus par la mesquinerie de l'accumulation sans fin de capital. Les résultats sont si atroces que l'humanité ne pourra jamais faire assez pour les racheter. Le legs de cette tragédie perdure dans les Amériques. Dans mon

pays, par exemple, les peuples afro-équatoriens font partie de ceux qui souffrent le plus de discrimination, et les femmes ont été victimes des pires formes de discrimination. Afin de lutter contre cela, l'Équateur s'évertue à appliquer la Déclaration et le Programme d'action de Durban, en menant en parallèle la politique sociale la plus énergique de l'histoire de notre République, pour éradiquer la pauvreté et l'exclusion, avec un investissement social sans précédent dans la santé, l'éducation, le logement, l'alimentation et la protection sociale, ciblant principalement les populations les plus défavorisées. Nous essayons de changer les anciens modèles racistes, discriminatoires et d'exclusion que nous avons hérités de la colonisation et qui persistent jusqu'à ce jour. Dans ce contexte, en 2012 et en 2013, mon pays a eu l'honneur d'intégrer pour la première fois dans son corps diplomatique, 27 valeureux hommes et femmes afro-équatoriens.

Enfin, j'insiste sur la détermination de notre région, l'Amérique latine et les Caraïbes, manifestée dans la deuxième Déclaration spéciale de Belén adoptée par la CELAC en janvier au Costa Rica, par laquelle elle souligne que l'esclavage et la traite transatlantique des esclaves font partie des crimes les plus graves contre l'humanité qui n'ont pas fait l'objet d'un examen approprié, et dont les conséquences ne sont pas reconnues comme il se doit. Cette déclaration salue la création de la Commission des réparations de la CARICOM, dont la tâche est d'identifier les problèmes et défis découlant de siècles de traite transatlantique des esclaves et du génocide des populations indigènes. À cette occasion, les pays membres de la CELAC se sont engagés à faire en sorte qu'un système aussi atroce ne se répète jamais.

L'Équateur réitère aujourd'hui sa volonté de continuer de déployer des efforts pour assurer l'inclusion sociale de peuples afro-équatoriens qui, bien qu'ils soient les héritiers de cette tragédie, enrichissent fortement notre pays.

M. Abdrakhmanov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je remercie tout d'abord le Président d'avoir convoqué la présente réunion commémorative à l'occasion de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Je remercie également M^{me} Sylviane Diouf de sa déclaration liminaire, ainsi que les autres orateurs pour leur regard très émouvant sur l'importance de cette Journée.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Yémen au nom du Groupe des États

d'Asie et du Pacifique, et je voudrais faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Chaque année, le 25 mars, nous rendons hommage à ceux qui ont été persécutés, torturés et tués à cause du fléau de l'esclavage. Étant donné qu'on en sait encore très peu sur la traite transatlantique des esclaves, qui a duré quatre siècles, et sur ses conséquences durables, qui se font sentir partout dans le monde, et afin d'exprimer sa solidarité indéniable avec les États d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes et de saluer le courage des victimes et leur volonté de survivre, le Gouvernement kazakh a contribué à la construction du Mémorial permanent, *L'Arche du retour*, présenté aujourd'hui par le Secrétaire général, le Président de l'Assemblée générale et la Première Ministre de la Jamaïque sur l'esplanade des visiteurs, ici, à New York. Ce mémorial atteste du courage de l'être humain et du triomphe de l'esprit humain sur l'adversité et les humiliations.

L'année 2015 marquant le vingtième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, la présente réunion commémorative est à juste titre consacrée au thème « Femmes et esclavage ». Comme dans toutes les situations d'injustice et de souffrance, qu'elles soient liées à un conflit, au développement, à des catastrophes naturelles ou à d'autres faits tragiques, les femmes sont les premières victimes. Les femmes réduites en esclavage portaient donc un triple fardeau, car non seulement elles devaient supporter les conditions difficiles du travail forcé en tant qu'esclaves, mais elles subissaient également des formes extrêmes de discrimination et d'exploitation en raison de leur sexe et de la couleur de leur peau. Quand on songe au sort des femmes prises au piège de l'esclavage et traitées comme des biens ou du bétail, le respect de leur dignité et de leurs droits doit l'emporter.

L'esclavage n'a pas pris fin quand il a été aboli au XIX^e siècle. Il existe toujours, sous une forme ou une autre, de diverses manières, dans tous les pays du monde. Les femmes contraintes de se prostituer, les enfants et les adultes que l'on force à effectuer un travail agricole ou domestique ou à travailler dans des usines et des ateliers de misère, dans lesquels ils fabriquent des produits bon marché pour des chaînes d'approvisionnement mondiales, sont des exemples de cette pratique illégale. Malheureusement, l'esclavage est toujours une plaie dans le monde d'aujourd'hui. D'après l'Organisation internationale du Travail, environ 21 millions d'hommes, de femmes et d'enfants

dans le monde sont victimes d'une forme d'esclavage. L'esclavage moderne prend différentes formes et touche des personnes de tout âge, race et sexe, comme dans les cas de travail servile, d'asservissement des enfants, de travail forcé, d'esclavage fondé sur l'ascendance et des atteintes à la liberté. Le droit à la vérité, qui est autant un droit individuel que collectif, est donc essentiel non seulement pour les victimes mais pour la société dans son ensemble. L'établissement de la vérité concernant les violations des droits de l'homme commises par le passé peut contribuer à prévenir de nouvelles atteintes à ces droits.

Ce que nous avons appris d'un passé tragique dans ma région du monde peut être parfaitement résumé par les paroles prononcées par le Président de mon pays, Nursultan Nazarbayev, en mai 2002, à l'occasion de l'inauguration d'un mémorial dédié aux victimes de la répression qui avaient été enterrées secrètement dans des charniers à Zhanalik, près d'Almaty, dans le du Kazakhstan. Il a alors dit que nous devons nous souvenir, non pas pour couvrir la tête de cendres, mais pour prévenir de telles tragédies, maintenant et à l'avenir, et que les jeunes doivent connaître l'histoire et respecter pleinement les générations précédentes qui ont survécu à une époque aussi éprouvante. Nous devons tout mettre en œuvre pour faire en sorte que cette période regrettable et malheureuse de l'histoire ne soit jamais oubliée et que chacun d'entre nous garde en mémoire et dans le cœur les tristes enseignements du passé. C'est quelque chose dont nous devrions nous souvenir chaque jour de notre vie au XXI^e siècle, dans chacune de nos réflexions, de nos paroles et de nos actions, et pas seulement pendant les manifestations commémoratives.

Aujourd'hui, c'est un jour pour dire non à l'esclavage et à toutes les formes d'abus et d'humiliation. Puisque nous célébrons cette année le soixante-dixième anniversaire de l'ONU et entamons la phase de l'après-2015, c'est l'occasion de faire en sorte que notre potentiel humain puisse s'épanouir et se réaliser pleinement. Le Kazakhstan est favorable à la création d'organisations et de mouvements multiraciaux sans exclusive. Dans notre pays, avec l'Assemblée des peuples du Kazakhstan, nous disposons d'une autorité constitutionnelle inédite traitant des questions d'harmonie interethnique. Nous sommes résolument attachés au respect en tout temps de la sécurité et de la dignité humaines, à la liberté et à la justice pour tous, au sein d'une société kazakhe très diversifiée, multiethnique et multiconfessionnelle.

M. Ruiz Blanco (Colombie) (*parle en espagnol*) : Pour commencer, ma délégation s'associe aux déclarations du Représentant permanent de la Jamaïque, au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, et du Représentant permanent de l'Afrique du Sud, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

La présente séance nous donne la possibilité d'attirer l'attention sur la question de l'esclavage, dont celui des femmes, un système effroyable et une tragédie aux proportions inconcevables pour des millions de personnes qui ont été séparées de leur famille et de leur milieu en Afrique, et qui continue d'affecter, de manière très diverse, plus de 200 millions de leurs descendants sur le continent américain. Le choix de cette date comme journée de commémoration de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves nous permet non seulement d'analyser les tragédies humaines du passé, mais également d'apprécier le legs que ces personnes ont apporté à nos cultures.

La Colombie est très attachée à sa population d'ascendance africaine. C'est pourquoi elle a proposé la proclamation d'une Année internationale des personnes d'ascendance africaine, proposition que l'Assemblée a adoptée par consensus aux termes de la résolution 64/169. La Colombie a également appuyé la proclamation de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine. Grâce à ces initiatives, nous espérons renforcer les efforts déployés à l'échelle nationale et internationale en vue d'éliminer la discrimination et l'injustice dont pâtissent encore un grand nombre de nos concitoyens d'origine africaine.

Le thème proposé pour la commémoration d'aujourd'hui, « Les femmes et l'esclavage », est l'occasion de rappeler les mauvais traitements et l'exploitation subis par les femmes, mais également de prendre la mesure de ce qu'elles ont apporté à nos cultures et à nos sociétés, dans les domaines alimentaire, familial et culturel dans l'ensemble de nos pays. C'est également l'occasion d'évaluer ce que nous avons fait, en tant que communauté internationale, pour les femmes d'ascendance africaine, et de nous demander si la discrimination existe toujours dans nos sociétés; si nos sociétés sont disposées à accepter la diversité; et si nous respectons les principes des droits de l'homme s'agissant des personnes d'ascendance africaine. Alors que nous célébrons le vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration de Beijing, on constate ces dernières semaines que la discrimination raciale continue d'être l'un des facteurs de violence à l'égard

des femmes, et que la communauté internationale a encore beaucoup à faire à cet égard.

Pour commencer à traduire dans les faits son attachement à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, le Gouvernement colombien lancera, le 21 mai, une campagne intitulée « L'heure contre le racisme ». Ce jour-là, plus d'un million de fonctionnaires suivront une formation virtuelle de sensibilisation à la diversité culturelle et raciale de mon pays, notamment à l'histoire de la population d'ascendance africaine; à ses contributions culturelles, qui enrichissent et élargissent notre vision du monde et dans lesquelles les femmes ont joué un rôle de premier plan; et à ses apports dans les domaines de l'économie, de l'éducation et de l'édification de notre nation. Cette formation porte également sur l'ensemble des droits dont jouit aujourd'hui la population afrocolombienne.

Enfin, je voudrais insister sur le fait que, dans le Plan de développement national pour la période 2014-2017, le Gouvernement s'est engagé à adopter un plan d'action décennal destiné à garantir aux personnes d'ascendance africaine la reconnaissance, la justice et le développement. Depuis déjà 164 ans, la population colombienne d'ascendance africaine jouit pleinement de ses droits civiques, tels que le droit de vote démocratique. Mon pays entend continuer à renforcer ces droits sous tous leurs aspects, afin d'éliminer la discrimination raciale, l'exclusion et l'intolérance dans nos comportements sociaux et d'encourager l'autonomisation des femmes et des filles.

Mme Al-Nussairy (Iraq) (*parle en arabe*) : Ma délégation souhaite s'associer à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Nous tenons également à remercier le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale, ainsi que tous ceux qui ont aidé à coordonner cette manifestation, qui, en rendant hommage aux victimes de l'esclavage, vient nous rappeler une sombre période de l'histoire de l'humanité.

La réunion d'aujourd'hui met l'accent sur les femmes et l'esclavage, ainsi que sur les expériences de ces femmes et les mauvais traitements qu'elles ont subis durant cette période. Dans sa déclaration, le Secrétaire général a souligné que le XXI^e siècle devait être celui de la dignité et de la liberté pour tous les hommes et toutes les femmes du monde entier. Nous sommes parfaitement d'accord avec lui, malheureusement, il subsiste aujourd'hui dans notre monde des formes modernes d'esclavage et de traite des êtres humains.

C'est par exemple le cas de l'esclavage pratiqué par les terroristes de Daech, aussi appelé État islamique d'Iraq et du Levant, qui enlève des groupes de femmes et de filles yézidiées, notamment, qu'il vend ensuite sur des marchés comme de vulgaires marchandises, sans aucun respect pour leur dignité. Ces femmes sont maltraitées et exploitées. Ces pratiques horribles ne sont pas sans rappeler les formes d'esclavage observées au cours des siècles passés, mais par comparaison, ce que nous voyons aujourd'hui est pire car les femmes sont violées et contraintes d'avoir des rapports sexuels contre leur gré.

Le Gouvernement iraquien n'épargne aucun effort pour se débarrasser de ces groupes terroristes armés, mobilisant tous les moyens en son pouvoir pour combattre la terreur. Il s'agit d'un mal qui ne frappe pas seulement l'Iraq, mais le monde entier. Nous tenons

à rendre hommage aux efforts déployés par les autres pays et par la communauté internationale pour nous aider à éliminer ce mal, cet abcès qui frappe notre pays et, ainsi, à sauver les enfants, les femmes et les hommes iraqiens.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale est ainsi parvenue au terme de la réunion commémorative organisée à l'occasion de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 116 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17 h 45.